

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Emilie PELLOQUIN, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026

Etaient présents : PELLOQUIN Emilie, BODARD Thierry, JOUANNEAU Nadine, DIAZ Florian, PLANCHIN Patricia, MASSON Guillaume, LUCIEN Arnaud, DANIEL Sandrine, REZÉ Frédéric, FOUASSON Alexandra, PAJOT Sylvie, PAPIN Didier, SECHET Carole, BRANTHÔME Léo.

Absents excusés : VERLANT Tatiana, GRENON Frédéric, LAUTE Lauriane, RIALLAND Vincent, MASSON Emilie.

M. PAPIN Didier a été élu secrétaire de séance.

Mme LAUTE Lauriane a donné procuration à Mme PELLOQUIN Emilie.

M. RIALLAND Vincent a donné procuration à M. REZÉ Frédéric.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

Madame la Maire ouvre la séance, et demande aux conseillers municipaux s'il y a des observations sur le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2026. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

### **DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°2026-03-31-024 voici la liste des décisions qui ont été prises :

N° Dossier	Reçu le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
<b>2026-013</b>	30-mars	QUEBAUD Nadia 13 Square des Martins Pêcheurs 85300 CHALLANS et RENODAU née QUEBAUD Blandine 17 La Tellerie 44710 PORT ST PERRE	SCP PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT SENG 3 Rue de la Petite Gare 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain bâti 4 Rue des Volleries	AB 289	U	825	Décision de Mme La Maire 2026-04-24-015 du 24 avril 2026
<b>2026-014</b>	03-avr	Mme RIBOUT née GUYON Marie-Odile 18 Rte de Massotté 85300 SOULLANS et M. VERONNEAU Michel 8 Impasse des Ibis 85270 NOTRE DAME DE RIEZ	Me GROSSIN David 106 Rte de la Roche sur Yon 85300 CHALLANS	Terrain bâti 24 Rue de la Sablière	AB 289 AB 333	U	1077 115	Décision de Mme La Maire 2026-04-24-016 du 24 avril 2026
<b>2026-015</b>	13-avr	M. et Mme DODIER Thierry et Carole 10 Rue de la Coquille 85230 BEAUVOIR SUR MER	SCP PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT SENG 6 Place Galilée 85300 CHALLANS	Terrain bâti 8 Chemin du Jousselein	AE 254A	U	502	Décision de Mme La Maire 2026-04-24-017 du 24 avril 2026

**DCM 2026-04-28-027**

## **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE D'UN AGRICULTEUR POUR LA CREATION D'UN POINT D'EAU ARTIFICIEL SUITE AU DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UNE STABULATION, UNE FUMIERE ET DEUX LOGEMENTS DE FONCTION**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que suite au dépôt de 2 permis de construire, l'un pour une stabulation et une fumière et l'autre pour 2 logements de fonction, le SDIS a demandé aux agriculteurs la création d'une citerne souple de 120 m3 pour couvrir le risque « incendie ».

Après renseignements pris auprès de Vendée Eau, la demande de permis de construire induit la création d'un nouveau risque que le porteur de projet doit couvrir à ses frais (comme cela a été le cas chemin de la Rive avec la division de 3 terrains), y compris dans une zone non-couverte actuellement.

Cela permet également de couvrir des risques préexistants, relevant de la compétence communale.

La route de Beauvoir sur Mer compte 3 hydrants dans le secteur, même si la canalisation ne peut débiter que 15m3/h alors que les pompiers demandent 30m3/h. Il y a également des piscines et des étangs.

Les agriculteurs demandent une participation à la commune au vu d'un devis qu'ils ont fait établir.

Vendée Eau rappelle qu'en cas de participation c'est à la commune de faire faire des devis, et d'établir une convention mentionnant les frais qui incombent à chacun, au jour-j mais également dans le temps, et notamment en cas de perçage de la bache, assurance, accès, balisage, remplissage, remplacement de l'équipement, entretien annuel ...

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette demande de participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **considère** que la présente demande porte sur un intérêt privé,
- **considère** que la « route de Beauvoir sur Mer » est couverte par 3 hydrants mais également par des piscines et des étangs en cas de feu,
- **considère** que l'intérêt général n'est pas avéré,
- **refuse de verser une participation communale** pour la création d'un point d'eau artificiel suite à des dépôts de permis qui induisent un nouveau risque,
- **ne souhaite pas engager des travaux** à ses frais avec la mise en place d'une convention entre les privés et la commune,
- **autorise** Madame la Maire à signer les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 05 mai 2026*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

**DCM 2026-04-28-028**

## **NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la commission communale des impôts est chargée d'émettre un avis sur les nouvelles évaluations et les modifications d'évaluation des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle signale à l'administration les changements affectant les propriétés bâties et non bâties non pris en compte par l'administration fiscale.

Elle est constituée du Maire ou d'un adjoint délégué, Président de la Commission Communale des Impôts Directs, de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants pour les communes de plus de 2 000 hbts, mais 32 personnes doivent être proposées à l'administration fiscale.

Il est proposé d'inscrire le nom des conseillers municipaux mais également des suppléants sur cette liste, à savoir :

- PELLOQUIN Emilie, Maire, Présidente de la commission

### Commissaires titulaires

- BODARD Thierry
- JOUANNEAU Nadine
- MASSON Guillaume
- GRENON Frédéric
- SECHET Carole
- REZÉ Frédéric
- SUAUD Justine
- VERLANT Tatiana
- PAPIN Didier

### Commissaires suppléants

- THOMAS Christophe
- LUCIEN Arnaud
- PAJOT Sylvie
- LAUTE Lauriane
- MASSON Emilie
- RIALLAND Vincent
- PLANCHIN Patricia
- FOUASSON Alexandra
- DANIEL Sandrine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** la liste énumérée ci-dessus,
- **autorise** Madame la Maire à signer les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 02 juin 2026*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

### **DCM 2026-04-28-029**

## **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que la commission de contrôle des listes électorales est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et à minima avant chaque scrutin (entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour précédant le scrutin).

Elle exerce un contrôle à posteriori des inscriptions et des radiations validées par le maire.

La commission de contrôle est composée :

- d'un conseiller municipal et d'un suppléant
- d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- d'un délégué désigné par le Président du Tribunal judiciaire

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'élection des délégués communaux de la commission de contrôle des listes électorales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **élit M. PAPIN Didier** comme délégué titulaire,
- **élit M. BRANTHÔME Léo** comme délégué suppléant,
- **autorise** Madame la Maire à signer les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 05 mai 2026*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

### **DCM 2026-04-28-030**

## **ESNOV : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que les associations ESNOV et ESNOV CHANTIERS s'engagent au quotidien en faveur de l'insertion professionnelle et du lien social auprès des plus précaires en leur proposant un emploi qui puisse leur permettre de faciliter leur insertion sociale et professionnelle durable. Elles ont également pour objet de développer toute activité contribuant à l'insertion de personnes en difficulté et/ou au développement économique des territoires.

Les conseils d'administration de ces associations sont composés d'un collège des représentants des collectivités locales nommé par les maires.

Il convient de désigner un représentant élu pour siéger aux conseils d'administration de ces 2 associations et ainsi relayer l'information et les actions menées sur le territoire.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **désigne** Monsieur LUCIEN Arnaud pour représenter la commune,
- **autorise** Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 5 mai 2026*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

### **DCM 2026-04-28-031**

#### **Liste Préparatoire des Jures d'Assises 2027**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année il convient de procéder au tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises à partir de la liste électorale. Ne pourront être retenues que les personnes ayant atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. Cette année ce sont six jurés qui doivent être tirés au sort.

Les électeurs désignés par tirage au sort pour faire partie de la liste préparatoire des jurés d'assises 2027 sont les suivants :

- M. HUGONNIER Eric
- M. FAVARD Guillaume
- M. PALVADEAU Noël
- M. SOCHARD Tonny,
- Mme BERNARD épouse AYMARD CEZAC Nathalie
- Mme MORIN épouse LERAY Françoise

*Affichage en Mairie le 05 mai 2026*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

### **CAFE / RESTAURANT LE COMPTOIR URBINOIS**

#### **PAIEMENT DE L'INDEMNITE DE RUPTURE ANTICIPEE DU PRECEDENT BAIL**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que lors du changement de locataire du café/restaurant des accords ont été validés.

Le bail de l'ancien locataire se terminait fin juillet 2025 mais le nouveau gérant souhaitait prendre possession des locaux avant le début de la saison, soit courant avril 2025. Ceci engendrait le paiement d'une indemnité de rupture anticipée de 10 000 € HT, montant que la commune a jugé trop élevé pour gagner 2.5 mois de bail. Le nouveau gérant a donc décidé de prendre cette somme à sa charge.

Suivant le bail signé, le remboursement de cette indemnité devait débuter en septembre 2025. Il a été décidé de laisser un délai supplémentaire avant le début du remboursement afin que le nouveau gérant puisse se constituer de la trésorerie. Le nouveau gérant souhaiterait intégrer ce remboursement à l'achat du fonds de commerce. Il est précisé que le bail actuel se termine le 14 avril 2028.

Après discussion un avis défavorable est émis par le Conseil Municipal pour une vente anticipée du fonds de commerce à l'actuel gérant. Il faut attendre son bilan. Concernant le remboursement de l'indemnité de rupture anticipé il est proposé d'étaler son remboursement jusqu'en 2028.

Un RV sera pris avec le gérant pour discuter de son bilan et de l'achat éventuel du fonds de commerce.

### **DCM 2026-04-28-032**

#### **ASSOLI : SUBVENTIONS ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2026**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que des réunions ont eu lieu entre les services de l'ASSOLI et les collectivités pour mettre à jour les demandes de subvention pour l'année 2026. Après vérification des chiffres il est proposé de verser le subventions suivantes :

### Subvention de fonctionnement 2026

La régularisation 2024 faisait apparaître un solde en faveur de la commune de 8 829.28 €. Le montant de la subvention 2025 est de 16 669.03 € mais la commune a versé un acompte de 10 000.00 € (calcul selon année précédente). Le cumul des régularisations fait apparaître en solde en faveur de la commune de 2 160.25 €.

La demande d'acompte 2026 est de 8 000.00 €.

### Espace de Vie Sociale 2026

L'Espace de Vie Sociale développe des actions collectives sur la parentalité, les sorties familles, l'initiation à l'informatique ... Son but est de créer un lien social.

Chaque commune a versé la somme de 3 000 € pour la création de cet espace. Il est proposé de reconduire la subvention à l'ASSOLI pour que cette activité perdure.

### Reversement Attributions de Compensation 2026

Le montant des attributions de compensation 2026 à reverser à l'ASSOLI est de 28 214 € pour la commune de Saint Urbain. Le montant est identique aux années précédentes.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le versement de ces subventions à l'ASSOLI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** le versement des subventions suivantes à l'ASSOLI,
  - subvention de fonctionnement 2026 : 8 000 €
  - subvention Espace de Vie Sociale 2026 : 3 000 €
  - reversement des attributions de compensation 2026 : 28 214 €
- **autorise** Madame la Maire à signer tout document nécessaire à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 22 mai 2026*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

### **DCM 2026-04-28-033**

#### **REALISATION DE TROTTOIRS « RUE DE LA SABLIERE »**

Madame la Maire donne la parole à Monsieur Thierry BODARD, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de la voirie communale.

Monsieur BODARD informe le Conseil Municipal que des travaux d'aménagement de voirie ont déjà eu lieu le long de la « rue de la Sablière ». Pour faire suite il est proposé de réaliser les trottoirs de la dernière tranche, en enrobé d'un côté et en sable ciment de l'autre. Des devis ont été demandés à des entreprises.

La SEDEP propose un devis s'élevant à 48 719.35 € HT soit 58 463.22 € TTC.

BODIN TP propose un devis s'élevant à 96 090.55 € HT soit 115 308.66 € TTC

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononce sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** le devis de la SEDEP pour la réalisation de ces travaux,
- **autorise** Madame la Maire et M. BODARD à signer tout document nécessaire à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 22 mai 2026*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

#### **AMENAGEMENT DU ROND-POINT DE LA CROIX DE MISSION**

Monsieur BODARD Thierry informe le Conseil Municipal que maintenant que le totem a été mis en place, la commission « cadre de vie » propose l'aménagement du rond-point avec :

- installation de lettre SAINT-URBAIN en pierre blanche, en alu ou en bois à positionner face à la « route de Taizan »
- végétalisation avec une rocaille de plantes grasses
- pose de matériaux bleus pour évoquer la mer ou le marais

Une proposition d'aménagement a été réalisée par le service administratif de la mairie en intégrant les différentes propositions de la commission.

Il ne s'agit que d'une première esquisse qui doit être travaillée par la commission.



## **DCM 2026-04-28-034 REFECTION DES TROTTOIRS ET PARKING DE LA MAIRIE ET DU PARKING DE L'ÉGLISE**

Madame la Maire donne la parole à Monsieur Thierry BODARD, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de la voirie communale.

Monsieur BODARD informe le Conseil Municipal que lors des élections municipales une personne en fauteuil roulant a informé les personnes tenant le bureau de vote qu'il était difficile de circuler sur les abords de la mairie.

Il est donc proposé d'aménager les trottoirs et parking de la mairie ainsi que le parking de l'église. Les parkings seraient réalisés en enrobé et les trottoirs en sable ciment.

Le devis de la SEDEP s'élève à 21 671.50 € HT soit 26 005.80 TTC.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** le devis de la SEDEP pour la réalisation de ces travaux,
- **autorise** Madame la Maire et M. BODARD à signer tout document nécessaire à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 22 mai 2026*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

## **AMENAGEMENT D'UNE CELLULE COMMERCIALE ET D'UN PREAU AU « CARREFOUR DE L'EUROPE »**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que l'ancienne équipe avait lancé un projet de transformation du garage actuel situé « 2 rue des Volleriers » en cellules commerciales avec l'installation d'un préau. Le permis de construire a été déposé par le cabinet Chabrol. Des devis ont été demandés à des entreprises.

staurant "Au Comptoir Urbinois"



EXISTANT  
PROJET



Le Conseil Municipal valide ce projet en cours.

## **DCM 2026-04-28-035**

### **ECOLES DE LA COMMUNE**

### **SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE CADEAUX AUX CM2**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que depuis plusieurs années il a été décidé de participer à hauteur de 15 € à l'achat de bons culturels ou dictionnaires pour les élèves de CM2 des deux écoles de la commune. Le remboursement auprès des deux associations des parents d'élèves s'effectue sur présentation des factures acquittées mentionnant le nombre d'enfants concernés.

Madame la Maire propose de maintenir cette participation de 15 € par enfant et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** la participation à hauteur de 15€ pour l'achat de bons culturels ou dictionnaires pour les élèves de CM2 des deux écoles de la commune pour l'année 2026,
- **valide** le mode de remboursement aux associations scolaires,
- **autorise** Madame la Maire à signer les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 29 mai 2026*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

## **DCM 2026-04-28-036**

### **ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION CHOMAGE DU CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE**

VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L452-40 à L452-48,

VU le Décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 modifié relatif au régime d'assurance chômage,

VU le Décret n° 2020-741 du 16 juin 2020 relatif au régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public,

VU la Circulaire n° 2025-03 du 1er avril 2025 relative à l'assurance chômage en vigueur au 1er avril 2025, son règlement général et ses textes associés,

VU la Délibération n° DEL-20140317-06 du conseil d'administration du Centre de Gestion du 21 mai 2014 décidant d'assurer la prestation « chômage » pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent,

VU la Délibération n° DEL-20171127-04 du conseil d'administration du Centre de Gestion du 27 novembre 2017 portant réévaluation des tarifs des prestations à compter de l'année 2018,

Les collectivités territoriales peuvent être amenées à verser des allocations chômage principalement pour les fonctionnaires privés d'emploi suite à licenciement pour inaptitude physique, retraite pour invalidité, licenciement pour insuffisance professionnelle, démission, réintégration après une demande de disponibilité, les collectivités ayant conventionné avec pôle emploi pour les non-titulaires.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent de la collectivité a été mis à la retraite pour inaptitude physique début février 2026. Agé de 59 ans il va toucher une retraite pour invalidité mais il a également la possibilité de s'inscrire à France Travail.

Elle précise que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée offre à l'ensemble des collectivités territoriales de Vendée, un service « Gestion du risque chômage pour le secteur public » créé en application des articles L452-40 à L452-48 du code général de la fonction publique, afin de faciliter le suivi des dossiers de chômage.

Ce service propose aux collectivités qui le souhaitent l'instruction et le suivi mensuel des dossiers d'allocations de retour à l'emploi des agents du secteur public qui ont été privés involontairement privés d'emplois.

Madame la Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprend notamment la simulation et le suivi mensuel.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide d'adhérer** au service « Gestion du risque chômage pour le secteur public » du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée,
- **décide de donner mission** à Madame la Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de la collectivité,
- **autorise** Madame la Maire à signer les conventions,
- **inscrit** les crédits nécessaires au règlement des sommes dues au Centre de Gestion au titre de la présente prestation et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer ce règlement en application desdites conventions.
- **autorise** Madame la Maire à signer les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 29 mai 2026*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

## **RENCONTRE EN JUIN ENTRE LES NOUVEAUX ELUS ET LE PERSONNEL COMMUNAL**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que M. TABLEAU Louis-Claude part à la retraite le 1<sup>er</sup> mai 2026. Il est organisé un moment convivial en son honneur, ce qui permettra une rencontre entre les élus et le personnel communal. La date a été fixée au mercredi 10 juin 2026 à 18h30 en mairie.

Il conviendra de donner réponse avant le 18 mai.

### **DCM 2026-04-28-037**

## **TARIFS EMBLEMES MARCHÉ DE NOËL 2026**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il est proposé de revoir les tarifs d'emplacement du marché de Noël. Une subvention est reversée au CCAS en fin d'année correspondant au montant des emplacements encaissés.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **fixe** les emplacements du marché de Noël comme suit :
  - Emplacement intérieur 1.20 m : 9 €
  - Emplacement extérieur 3m x 3m avec barnum fourni : 18 €
  - Emplacement extérieur 3m linéaires sans barnum fourni : 15 €
- **décide** de verser une subvention au CCAS correspondant à la somme des emplacements vendus pour cette manifestation,
- **valide** ces tarifs pour l'année 2026 et les années suivantes si aucun changement n'est voté.

*Affichage en Mairie le 01 juin 2026*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

## **INTERCOMMUNALITE POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal sur les affaires en cours à la communauté de communes Challans-Gois-Communauté (compte-rendu réunion du 16 avril 2026).

### 1°) Administration générale

- Installation du Conseil Communautaire
- Election du Président
- Détermination de la composition du bureau communautaire et du nombre de Vice-Présidents
- Election des Vice-Présidents et des autres membres du bureau communautaire
- Lecture de la charte de l' élu local
- Délégation du conseil communautaire au bureau communautaire et au Président
- Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents
- Election d'un représentant de la communauté de communes au conseil de surveillance du CHLVO

## QUESTIONS DIVERSES

### Réunion de la commission finances

La commission « Finances » se réunira le jeudi 21 mai à 18h30 en mairie.

### Réunion Conseil Municipal obligatoire le vendredi 05 juin 2026

Le Conseil Municipal devra se réunir en mairie le vendredi 5 juin pour désigner les délégués et suppléants qui participeront à l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026 à la préfecture de la Vendée.

### Vente de terrain aux Tamaris

Un compromis avait été signé avec la société La Isla Bonita pour la réalisation d'un ensemble de maisons directement à la vente. Suivant le PLUi ce programme devait intégrer 10 logements sociaux et une vingtaine de maisons individuelles. Le permis qui a été déposé ne respectait pas les règles du nombre de logements sociaux et n'a pas été complété en ce sens.

### Caméras de surveillance

La phase 2 a été mise en place. Certains points doivent toutefois être affinés.

## SIGNATURES

PELLOQUIN Emilie Maire	BODARD Thierry 1 <sup>er</sup> Adjoint	JOUANNEAU Nadine 2 <sup>ème</sup> Adjoint	DIAZ Florian 3 <sup>ème</sup> Adjoint
PLANCHIN Patricia	MASSON Guillaume	VERLANT Tatiana <b>Absente excusée</b>	LUCIEN Arnaud
DANIEL Sandrine	REZÉ Frédéric	FOUASSON Alexandra	GRENON Frédéric <b>Absent excusé</b>
LAUTE Lauriane <b>Absente excusée</b>	RIALLAND Vincent <b>Absent excusé</b>	PAJOT Sylvie	PAPAIN Didier
SECHET Carole	BRANTHÔME Léo	MASSON Emilie <b>Absente excusée</b>	